

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-06-27-009

Séance du 27 juin 2022

Date de convocation : 21 juin 2022

Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.
La séance a eu lieu en public.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Laurence RAVEROT, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, René BERTRAND, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Jean-Paul DA SILVA, Carine MOUSTAUD, Corinne DEBARREIX-PAGE, Maryse PACCARD, Manon RIGOLLIER, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Amara BOUDIB.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Franck GENILLON (procuration à Virginie BECQUET), Irène TOST (procuration à Romain DAUBIÉ) Christian PRADIER (procuration à Mustafa SARIKAYA), Pascal JUSSEAUME (procuration à Anne FABIANO), Jean-Luc CHARVET (procuration à Karine GARNIER),

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne FABIANO

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Pouvoirs : 5

Objet : Bilan des acquisitions et cessions 2021

Rapporteur : Madame Aurore SAMIER, Adjointe en charge des finances

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante, qu'en vertu des articles L. 2411-1 à L. 2411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Le tableau ci-après présente le détail des acquisitions et cessions pour l'année 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2411-1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve le bilan des acquisitions et cessions 2021 :

type	N° délibération	Désignation du bien	prix
Cession	2021-02-24-001	113 grande Rue Parcelles AB 1023-1024	1 760.00 €
Acquisition	Néant		

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme je certifie
que le présent acte a été publié ou
notifié selon les règlements en vigueur

Transmise en Préfecture le :
Reçue en Préfecture le :
Affichée le :

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Le Maire
Romain DAUBIÉ